



ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE
D'IRRIGATION DU BUECH

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
EXTRAORDINAIRE DES PROPRIETAIRES - SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021

Décision N° 421-2021-0028

OBJET : PROCES VERBAL D'ELECTION

Étaient présents : Cf liste émargement + pouvoirs

- Vu l'ordonnance N°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relatives aux associations syndicales de propriétaires, et notamment l'article 22
 - Vu le Décret N° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'Ordonnance N°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.
 - Vu les Statuts de l'ASA D'irrigation du Buëch approuvés le 25 juin 2008- N° 2008-177-15.
-

L'an deux mille vingt et un, le 10 septembre à 9 heures 00, les membres de l'association Syndicale Autorisée d'Irrigation du Buëch, convoqués individuellement et par affiche à la porte de la Mairie, se sont réunis à la Salle de la MJC d'Aspres sur Buëch, à l'effet de procéder au renouvellement du membre suivants du syndicat :

- Monsieur Gilles JOANNAS

Le bureau est constitué sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BLANCHARD, Président de l'Association Syndicale Autorisée D'Irrigation du Buëch.

Sur le bureau sont déposés :

- La liste des membres composant l'assemblée extraordinaire des propriétaires,
- Les mandats donnés par les associés après vérification par les membres du bureau.

Le Président précise que le nombre de voix de l'association est de 264 voix.

Le nombre de voix présentes ou représentées est de 202-voix.

La moitié du nombre des voix de l'ASA plus une n'étant pas présente ou représentée, le Président déclare que l'Assemblée extraordinaire des propriétaires n'est pas valablement constituée et qu'en conséquence, une seconde assemblée se tiendra le vendredi 10 septembre à 9 h 30.

L'an deux mille vingt et un, le 10 septembre à 9 h 30, les membres de l'association Syndicale Autorisée d'Irrigation du Buëch, convoqués individuellement et par affiche à la porte de la Mairie, se sont réunis à la Salle de la MJC d'Aspres sur Buëch.

Le Président précise que le nombre de voix de l'association est de **264** voix.

Le nombre de voix présentes ou représentées est de 212 voix.

Le Président précise que conformément à l'article 19 du décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relatives aux associations syndicales de propriétaires, la deuxième assemblée délibère valablement sans condition de quorum.

Sont candidats :

- M. GALLAND David
- M. MATHIEU Gilbert
-
-
-
-

Personne ne demandant le vote au scrutin secret, il est procédé à un vote à main levée, (1)

Le 1/3 des membres présents demandant le vote à bulletin secret, (1)

(1) Cocher la case correspondante

Le nombre total des votes régulièrement exprimés a été de : 23 votes

- | | | |
|-----------------------------------|----------|-------------------|
| • <u>H. GALLAND David</u> | a obtenu | <u>124</u> ..voix |
| • <u>M. MATHIEU Gilbert</u> | a obtenu | <u>78</u> ..voix |
| • | a obtenu |voix |
| • | a obtenu |voix |
| • | a obtenu |voix |
| • | a obtenu |voix |

En conséquence, l'assemblée s'étant prononcée à la majorité absolue, sont déclarés élus :

- H. GALLAND David.....
-
-

Fait et clos à ASPREMONT, jour, mois et an que dessus.

Le Président


**ASSOCIATION SYNDICALE
D'IRRIGATION
DU BUËCH
05140 ASPREMONT**

Jean-Marie BLANCHARD



16 NOV. 2021

ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DU 10 septembre 2021

DEPOUILLEMENT DES BULLETINS DE VOTE

Renouvellement bureau

Nombre de bulletins 23
Représentant 202

		Renouvellement bureau	
BULLETIN	VOIX	GALLAND David	MATHIEU Gilbert
1		10	
2			8
3		10	
4			6
5		10	
6		10	
7		10	
8			10
9			10
10			10
11			10
12			7
13			5
14		10	
15			7
16		4	
17		10	
18			5
19		10	
20		10	
21		10	
22		10	
23		10	
70			
	total	124	78



16 NOV. 2021

Candidats :

- M. GALLAND DAVID
- M. MATHIEU GILBERT
- M.
- M.

Nombre de voix : 2

Pouvoir 1 : 10

Pouvoir 2 :

Nombre de voix total 10

Ne doit pas dépasser 10 voix

1

Candidats :

- M. GALLAND DAVID
- M. MATHIEU GILBERT
- M.
- M.

Nombre de voix : 7

Pouvoir 1 : 3

Pouvoir 2 :

Nombre de voix total 10

Ne doit pas dépasser 10 voix

4

Candidats :

- ~~M. GALLAND DAVID~~
- M. MATHIEU GILBERT
- M.
- M.

Nombre de voix : 5

Pouvoir 1 : 1

Pouvoir 2 :

Nombre de voix total 6

Ne doit pas dépasser 10 voix

2

Candidats :

- M. ~~GALLAND DAVID~~
- M. MATHIEU GILBERT
- M.
- M.

Nombre de voix : 1

Pouvoir 1 : 5

Pouvoir 2 : 2

Nombre de voix total 8

Ne doit pas dépasser 10 voix

Candidats :

M. GALLAND DAVID
M. ~~MATHIEU GILBERT~~

M.
M.

Nombre de voix :
Pouvoir 1 :
Pouvoir 2 :
Nombre de voix total
Ne doit pas dépasser 10 voix

Candidats :

M. GALLAND DAVID
M. ~~MATHIEU GILBERT~~

M.
M.

Nombre de voix :
Pouvoir 1 :
Pouvoir 2 :
Nombre de voix total
Ne doit pas dépasser 10 voix

(7)

Candidats :

M. ~~GALLAND DAVID~~
M. MATHIEU GILBERT

M.
M.

Nombre de voix :
Pouvoir 1 :
Pouvoir 2 :
Nombre de voix total
Ne doit pas dépasser 10 voix

Candidats :

M. GALLAND DAVID
M. ~~MATHIEU GILBERT~~

M.
M.

Nombre de voix :
Pouvoir 1 :
Pouvoir 2 :
Nombre de voix total
Ne doit pas dépasser 10 voix

(8)

(6)

(5)

(11)

Candidats :

~~M. GAELLE AND DAVID~~

M. MATHIEU GILBERT

M.

M.

Nombre de voix :

Pouvoir 1 : 10

Pouvoir 2 :

Nombre de voix total 10

Ne doit pas dépasser 10 voix

Candidats :

~~M. GAELLE AND DAVID~~

M. MATHIEU GILBERT

M.

M.

Nombre de voix :

Pouvoir 1 : 10

Pouvoir 2 :

Nombre de voix total 10

Ne doit pas dépasser 10 voix

(12)

Candidats :

~~M. GAELLE AND DAVID~~

M. MATHIEU GILBERT

M.

M.

Nombre de voix : 2

Pouvoir 1 : 3

Pouvoir 2 : 2

Nombre de voix total 7

Ne doit pas dépasser 10 voix

Candidats :

~~M. GAELLE AND DAVID~~

M. MATHIEU GILBERT

M.

M.

Nombre de voix : 10

Pouvoir 1 : 4

Pouvoir 2 :

Nombre de voix total 10

Ne doit pas dépasser 10 voix

(10)

Candidats :

M. ~~GALLAND DAVID~~

M. MATHIEU GILBERT

M.

M.

Nombre de voix : 5

Pouvoir 1 :

Pouvoir 2 :

Nombre de voix total 5

Ne doit pas dépasser 10 voix

Candidats :

M. ~~GALLAND DAVID~~

M. MATHIEU GILBERT

M.

M.

Nombre de voix :

Pouvoir 1 : 7

Pouvoir 2 :

Nombre de voix total 7

Ne doit pas dépasser 10 voix

Candidats :

M. ~~GALLAND DAVID~~

M. ~~MATHIEU GILBERT~~

M.

M.

Nombre de voix :

Pouvoir 1 : 6

Pouvoir 2 : 4

Nombre de voix total 10

Ne doit pas dépasser 10 voix

Candidats :

M. GALLAND DAVID

M. ~~MATHIEU GILBERT~~

M.

M.

Nombre de voix : 4

Pouvoir 1 :

Pouvoir 2 :

Nombre de voix total 4

Ne doit pas dépasser 10 voix

Candidats :

M. GALLAND DAVID X
M. ~~MATHIEU GILBERT~~

M.
M.

Nombre de voix :
Pouvoir 1 : 10
Pouvoir 2 :
Nombre de voix total 10

Ne doit pas dépasser 10 voix

Candidats :

M. GALLAND DAVID

~~M. MATHIEU GILBERT~~

M.
M.

Nombre de voix :
Pouvoir 1 : 4
Pouvoir 2 : 8
Nombre de voix total 10

Ne doit pas dépasser 10 voix

Candidats :

M. GALLAND DAVID

~~M. MATHIEU GILBERT~~

M.
M.

Nombre de voix : 2
Pouvoir 1 : 10
Pouvoir 2 :
Nombre de voix total 10

Ne doit pas dépasser 10 voix

Candidats :

M. ~~GALLAND DAVID~~

M. MATHIEU GILBERT

M.
M.

Nombre de voix :
Pouvoir 1 : 5
Pouvoir 2 :
Nombre de voix total 5

Ne doit pas dépasser 10 voix

Candidats :

M. GALLAND DAVID
 M. ~~MATHEU~~CHÉBERT
 M.
 M.

Nombre de voix :10.
 Pouvoir 1 :
 Pouvoir 2 :
 Nombre de voix total10.....
 Ne doit pas dépasser 10 voix

Candidats :

M. GALLAND DAVID
 M. ~~MATHEU~~CHÉBERT
 M.
 M.

Nombre de voix :6..
 Pouvoir 1 :6..
 Pouvoir 2 :
 Nombre de voix total10.....
 Ne doit pas dépasser 10 voix

Candidats :

M. GALLAND DAVID
 M. ~~MATHEU~~CHÉBERT
 M.
 M.

Nombre de voix :
 Pouvoir 1 :10..
 Pouvoir 2 :
 Nombre de voix total10.....
 Ne doit pas dépasser 10 voix